

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## ProWater Aktivsauerstoff Sensitiv

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	ProWater Aktivsauerstoff Sensitiv
<b>Code du produit</b>	Aucun(e).
<b>UFI</b>	MJ60-805S-D00W-5AU5

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 5200 Brugg Telefon: 056 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Toxikologisches Zentrum)
<b>Date de révision</b>	18.06.2021
<b>Version</b>	21.06 (Version précédente: 21.04g)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Informations supplémentaires

Aucun(e).

#### Identificateur de produit

Kaliumhydrogenmonopersulfat -, No.-CAS 70693-62-8, No REACH 01-2119485567-22

#### Emballage

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).  
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Kaliumhydrogenmonopersulfat -	90-100%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 70693-62-8 No REACH: 01-2119485567-22

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves brûlures. Inconfort non spécifique. Consulter un médecin en cas de malaise. La solution alcaline provoque la nécrose des tissus. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Enlever avec un absorbant inerte. Neutraliser avec du (de la, de l') .

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Chloroprène. Temps de percée: h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	199°C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	70
<b>pH:</b>	0
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

**10.5. Matières incompatibles** Corrode les métaux communs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.  
**Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)**  
Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA\_API)  
Inhalation LC50 Rat > 5 mg/L 4 h(ECHA\_API)  
Oral LD50 Rat = 1204 mg/kg (IUCLID)

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée** Aucun(e).

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Donnée non disponible.

**Danger par aspiration** Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Provoque de graves brûlures.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Peut changer le pH de l'eau.

### **Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Brachydanio rerio >32 mg/L [semi-static] (IUCLID)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Devrait être biodégradable. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé** Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3260
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

<b>ADR/RID</b>	UN 3260. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C2. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	---

<b>IMDG</b>	UN 3260. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
-------------	--

<b>IATA</b>	<p>UN 3260.  Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -).  Classe 8.  Groupe d'emballage II.  Étiquettes IATA 8.  Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859 (15 kg).  Instruction d'emballage (LQ): Y844 (5 kg).  Instructions de conditionnement (avion cargo): 863 (50 kg).</p>
<b>Navigation fluviale ADN</b>	<p>UN 3260.  Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Kaliumhydrogenmonopersulfat -).  Classe 8.  Groupe d'emballage II.  Étiquettes ADN 8.  Code de classement C2.  Quantité limitée 1 kg.  Quantité exceptée E2.</p>
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Aucun(e).
<b>Kaliumhydrogenmonopersulfat - (CAS 70693-62-8)</b>	
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 11 Product type: 12
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	693 Product type 2, 3, 4, 5 (274-778-7)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.
---	--------------

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion.  H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p>
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.